

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-08

L'an deux mille dix-neuf, à 10h Le 17 janvier, à Sedan (08)

Date de convocation	20 décembre 2018
Nombre de délégués :	
 Titulaires Suppléants Présents Votes par procuration 	44 Titulaires 44 Suppléants 33 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE

M. Philippe CLAUDE

M. Bernard PIERQUIN

M. Boris RAVIGNON

M. Jean-Pierre RENVOY

M. Bernard DEKENS

M. Pascal GILLAUX

M. JC JACQUEMART

M. Jean-Marie BISSIEUX

M. pascal MAUROY

M. Thierry MERCIER

Mme Thérèse BERGER

M. Yvon HUMBLOT

M. Régis RAOUL

M. Daniel COURTAUX

M. Guy JOSEPH

M. JP CHABOUSSON

M. Jean PANCHER

M. Michel COURTOISIER

M. Patrick FLOQUET

M. Robert PASCOLO (Pv de M. Liebeaux)

M. Gilbert BOGARD

M. Pierre CORDIER

M. Claude WALLENDORFF (Pv M. Normand)

Mme Mireille RAVENEL Mme Danielle COMBE

Mme Frédérique SERRE

Mme Maryse DEPAS

M. Edouard JACQUE

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Jean-François DAMIEN

M. Eric GILLARDIN

Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

Compte administratif 2018

Résultat du vote

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0

1 non participation au vote

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-08

Objet de la délibération :

Compte administratif 2018

Exécution en fonctionnement :

La réalisation de l'exercice 2018 constate un excédent cumulé de 558 769€, contre 479 438€ en 2017 et 877 983€ en 2016. L'évolution du résultat s'expliquait en 2017 par l'utilisation de la réserve pour limiter l'impact de la baisse de cotisation des départements et de l'accroissement des frais d'ingénierie dédiés au suivi des projets GEMAPI. Quant à l'excédent 2018, il fait apparaître un solde de recettes provenant de l'Agence de l'eau (non perçu sur 2017).

En dépenses de fonctionnement, l'exercice 2018 se caractérise par les éléments principaux suivants :

Les dépenses à caractère général ont été maitrisées : alors qu'elles s'établissaient à 319 577€ en 2017 et comprenaient le paiement de l'étude de gouvernance pour 66 900€, elles atteignent 232 414 € en 2018, soit le même niveau de dépenses. Dans ces dépenses, il est à noter le paiement, sur le compte « 611 : prestations de services », notamment, du solde de l'étude de gouvernance (52 500 €), de l'achat de photos à Anne Cécile Monnier (2 700 €), de l'acquisition de données topographiques (4 779 €) et d'une prestation Archivage (11 900 €). Cette dernière a permis de trier, classer et archiver tous les documents papier de l'EPAMA, en respectant le protocole de sauvegarde, de rangement et de gestion des entrées/sorties de documents papiers. Une pièce spécifique est désormais consacrée à l'archivage. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les archives départementales. Par ailleurs, les frais de location des locaux du siège de l'EPAMA ont évolué suite à l'extension dans les anciens locaux du cabinet médical. Le loyer mensuel des locaux est désormais de 3 200 €, pour 240 m² et 4 places de parking.

Les charges financières sont de 2 798 € et concerne un prêt unique (construction de la ZRDC de Mouzon) qui se termine en 2021.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 13 agents (9 agents de catégorie A et 4 agents de catégorie C) et se sont élevées à 614 878 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, en dehors des cotisations des adhérents, les aides de l'Agence de l'eau 2017 ont été perçues en 2018. Dans la convention existante et se finissant en 2018, les aides étaient calculées sur la base de missions représentant 6,5 équivalents temps plein. Un nouveau contrat de partenariat pour les prochaines années est en cours d'élaboration.

Exécution en investissement

Les opérations suivantes ont fait l'objet de dépenses en 2018 :

- Seuils de la Meuse Médiane (37 430 €)
- HEBMA (329 345 €)
- Suivi écologique de la ZRDC de Mouzon (19 762 €)
- Achat de zones humides (2 300 €)

De plus, les dépenses en auto-financement concernent un véhicule (12 657 €) ainsi que du mobilier de bureau (688 €) et du matériel informatique (2 951 €).

Constatant que le compte administratif présente les soldes suivants :

- Un excédent de clôture de 558 768,98 € en section de fonctionnement
- Et un déficit de clôture de 195 022,31 € en section d'investissement,

Le conseil syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2018.

Nature Documents budgetaires et financiers
Matiere Finances locales | Decisions budgetaires

Numero d'acte D1908_final

Objet de l'acte compte administratif 2018

Date de decision 17/01/2019

Transmission au contrôle de légalité

Deposé le 06/02/2019 - 16:25:18 par Nathalie BERTEAUX Validé le 07/02/2019 - 17:08:56 par Sébastien DELAHAIE

Emis le 07/02/2019 - 17:10:14

Accepté par la (sous)prefecture

Reception à la (sous-)prefecture le 07/02/2019 - 17:16:06

Référence technique de l'AR: 008-250802295-20190117-D1908_final-BF

Acte acte_DOCBUDG-25080229500023-008090-CA-2018-06022019000000.xml

Annexe pj_pj1_19-08.pdf

Annexe pj_pj2_feuille-margement-CS-du-17-01-19.pdf